

Albertas - Journées des plantes

Demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire dans le cadre des Journées des Plantes d'Albertas

Je soussigné(e) Madame - Monsieur ⁽¹⁾ _____ *(Nom Prénom)*

Représentant l'organisme ou l'association _____
(Désignation)

Agissant en qualité de _____

Adresse du siège social _____

Tél. : _____

ai l'honneur de solliciter de monsieur le Maire de Bouc-Bel-Air, conformément aux articles L.2212-1 et L.2212-2-3° du Code Général des collectivités territoriales et L.48 du code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme, l'autorisation d'établir un débit temporaire de boissons⁽²⁾, du 1^{er} groupe / 2^{ème} groupe ⁽¹⁾, sur les jours et horaires suivants : vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 mai 2022 de 9h00 à 19h00,
à l'occasion des Journées des Plantes d'Albertas se déroulant du 20 au 22 mai 2022 inclus, dans les Jardins d'Albertas - DN8 - 13320 Bouc-Bel-Air.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Date de la demande _____

Signature du demandeur et cachet de l'organisme

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Boissons des deux premiers groupes définis à l'art. L.11 du code des débits et boissons, à savoir :

> 1^{er} groupe : boissons sans alcool ainsi que les jus de fruits ou légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré.

> 2^{ème} groupe : boissons alcoolisées ; boissons fermentées non distillées, savoir : le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels fermentés ne comportent pas plus de 3 degrés d'alcool.